



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

21^e séance du mardi 8 juin 2021

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2021/14 de la Municipalité du 11 février 2021;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'adopter le nouveau règlement relatif à la perception de la taxe de séjour.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 8 juin deux mille vingt et un.

La présidente :



La secrétaire adjointe :